Flash Infos Sougeal

Directeur de la publication:
Rémi Chapdelaine
Comité de rédaction :
La commission information
Mise en page : Eric Hamel
Tirage 350 exemplaires
Impression : Imprimerie Doloise

Numéro 6 - Avril 2021

Le mot du Maire

C'est avec espoir que nous sortons d'un hiver jugé quasi normal, alternant des épisodes pluvieux et d'autres plus frileux avec même, le retour d'une séquence neigeuse. Si le climat sanitaire demeure particulièrement perturbé, la vie sociale et économique l'est tout autant.

Mais, quoi qu'il en soit et en attendant mieux, comment ne pas se réjouir du retour des beaux jours avec l'avènement du printemps et un peu de soleil.

Votre Flash Infos s'est un peu étoffé. Malgré la morosité ambiante, malgré un milieu associatif paralysé, un peu comme certains de nos projets, nous avons tout de même de l'information à vous transmettre. Nous voulons vous rendre compte de l'action municipale sous toutes ses formes, en temps réel et en détail.

Malgré la crise, à travers ses projets votre municipalité regarde obstinément vers l'avenir pour garantir, demain, le bien-vivre à Sougeal et des services au quotidien.

Si certains projets sont aujourd'hui à l'arrêt, d'autres sont soumis à étude et d'autres encore se poursuivent et seront réalisés ou viennent de l'être.

Certains secteurs économiques peinent à survivre à la crise, un autre au moins se porte bien, c'est le marché de l'immobilier en zone rurale et notre commune n'y échappe pas. Un regain d'intérêt pour la tranquillité loin des foules urbaines, pour les vertus de la campagne associé parfois à l'amour des vieilles pierres nous vaut une recrudescence spectaculaire des velléités d'acquisition de maisons.

Un engouement parfois difficile à satisfaire tant la demande est soutenue. Le phénomène peut s'avérer vertueux pour notre démographie et notre économie locale et un remède à la désertification de nos campagnes. En contrepartie, des événements récents sont là pour révéler un des aspects toxiques de cet intérêt pour les zones rurales. Il s'agit d'une utilisation détournée de certains gîtes ruraux.

En effet, quelques hébergeurs, loin d'être des professionnels du tourisme et de surcroît n'habitant pas sur place se laissent parfois déborder par des amateurs de débauche collective (en tout genre) qui au mépris du voisinage, des biens privés et publics, du couvre-feu et autres dispositions règlementaires organisent, à plusieurs, des nuitées préjudiciables à tous. Débordements qui, l'expérience le prouve, se terminent parfois très mal.

Restons vigilants face à ce phénomène nouveau, pur produit de la crise actuelle. Ne nous laissons pas déborder.

Je n'avais pas souhaité, à travers ces lignes, évoquer la COVID 19 tant les médias nous en abreuvent en continu. Mais, en conscience, pour pouvoir sortir de cette pandémie au plus vite, je vous engage, pour peu que vous ne l'ayez déjà fait, à vous faire vacciner dès que vous en aurez la possibilité.

La mairie est à votre écoute, totalement, dans ce domaine comme dans plein d'autres.

Prenez soin de vous et des autres....

Bien à vous

Rémi Chapdelaine

La Vie Communale

Etude aménagement du centre bourg

L'un des grands projets de ce mandat consiste en l'amélioration du cadre de vie et du caractère attrayant du bourg et de ses abords, tout en sécurisant les déplacements de toutes sortes.

Pour conduire ce projet, la municipalité a recruté le cabinet d'études SARL Massot et associés. Afin d'impliquer les sougealais dans cette étude, celle-ci a débuté par une concertation. Le 27 janvier dernier, un parcours-débat sur zone, regroupant une quinzaine de personnes a été organisé, dans le but de recueillir leurs avis sur les différents aspects du projet. Si la météo n'a pas été clémente, les échanges menés lors de cette rencontre ont permis d'établir un diagnostic destiné à recenser les besoins. Par la suite, un pré-programme développant un schéma de synthèse des objectifs thème par thème a été défini.

La réflexion autour de ce projet se poursuit, le cabinet d'études pourra de nouveau solliciter la participation des habitants, mais nous remercions d'ores et déjà ceux venus participer à cette première étape.

Charlotte Brault et Catherine Desprez

Véhicule communal

Le 13 Mars 2021, l'acquisition d'un véhicule communal pour les besoins des différents services municipaux a été finalisée. Il s'agit d'un véhicule CITROËN BERLINGO 3 places, équipé d'un attelage et sérigraphié avec le logo de la commune. Le coût de ce véhicule est de **10 450.00 €** TTC (attelage et sérigraphie compris) et 302.76 € pour la carte grise.

Vie scolaire

Le permis signalisation routière

En janvier devait avoir lieu le passage du permis vélo pour les CM2. Il a dû être annulé à cause de la crise sanitaire que nous traversons actuellement. Toute la classe des CE/CM s'était préparée pour connaître la signalisation routière et prendre conscience des dangers de la route. Ils ont pu tous passer un « permis signalisation routière » et ainsi tester leurs connaissances. Ils ont appris à faire attention aux autres mais également à eux-mêmes dans un environnement qui n'est pas sans risques.

La course solidaire pour Mécénat Chirurgie Cardiaque

Mardi 20 décembre, les élèves de la classe de CE1-CE2-CM1-CM2 de l'école de Sougeal se sont lancés avec plaisir dans leur course solidaire en faveur des enfants atteints de maladies cardiaques. Un Challenge sportif : COURIR 40 075 km (la distance parcourue par les skippers du Vendée Globe) en cumulant les kilomètres effectués par tous les scolaires de France. Un Challenge solidaire : SAUVER 6 ENFANTS en cumulant les sommes collectées par tous les élèves lors de la course.

C'est avec détermination que les Sougealais se sont impliqués dans cette cause. Ils se sont dépassés et ont couru avec leur cœur. 16 élèves de 7 à 10 ans ont cumulé à eux seuls près de 54 kilomètres ! Une belle performance et un bel élan de solidarité en cette fin d'année très particulière. A l'école, ils ont essayé de trouver le rythme qui leur permettrait de tenir le plus longtemps possible. Certains se sont même entraînés régulièrement chez eux afin d'être prêts pour le jour J.

À cette occasion, ils ont récolté des dons reversés intégralement à Initiatives Cœur qui se charge de les donner à Mécénat Chirurgie Cardiaque. Les élèves ont contribué à leur échelle et ont rassemblé 66 €.

Jeux d'opposition ou de lutte

Dans le cadre des séances de motricité ou « agir et s'exprimer avec son corps », les enfants de maternelle ont vécu des petits matchs très rapides de 30 secondes pendant lesquels ils ont dû s'affronter à un de leurs camarades. Ces jeux d'opposition apprennent la confiance en soi tout en respectant l'autre : ne pas lui faire mal, respecter les règles imposées.

Myriam Jubault

Le défi 5 jours sans écrans

À l'occasion du défi lecture 2021, les élèves de primaire étudient le livre « 10 jours sans écrans ». Après concertation, ils ont décidé de se lancer aussi dans ce challenge. Ils ont organisé un référendum pour décider des modalités de ce défi. Il a été voté qu'il durerait 5 jours. Ils ont imaginé des activités à mettre en place en cas d'envie irrépressible d'allumer un écran. Ils ont également imaginé un contrat entre élèves, parents et professeures ainsi qu'une affiche pour partager ce défi avec toute l'école. Ils ont dû présenter leur démarche auprès des plus petits pour leur donner envie de participer eux aussi. Du 22 au 26 mars, tous les élèves se sont engagés à ne pas utiliser d'écrans ou à réduire considérablement le temps passé devant ces derniers. L'occasion ici d'analyser les bienfaits de temps de qualité sans écrans.

ECOLE PRIVEE SOUGEAL

LABEL "ECOLES NUMERIQUES" 2020

#EcoleNumérique

Label « Ecoles numériques »

L'année dernière, l'équipe enseignante, en collaboration avec la mairie, a répondu à l'appel à projets « écoles numériques 2020». L'école de Sougeal a été sélectionnée et, grâce à ce projet, pourra se munir de matériel de projection neuf ainsi que d'ordinateurs portables et de tablettes à destination des élèves. Le but étant de soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.
De nos jours, les élèves sont au cœur de la génération de ceux que l'on appelle les « natifs du numérique ». Il est du devoir de l'école de leur apprendre à utiliser ces outils merveilleux avec précaution. Grâce à cette dotation, les professeures pourront sensibiliser les enfants aux dangers d'internet, leur montrer comment se protéger et favoriser une pratique raisonnable et éclairée. Les CM seront également acteurs dans leurs apprentissages car en fin d'année, ils devront réaliser eux-mêmes les montages des livres audios en préparation.

Magic Cup

La deuxième période a été remportée par les Trolls qui ne sont autres que Violette, Enzo, Mathieu et Lorenzo. Cette troisième période a vu les Elfes l'emporter ! Bravo à Baptiste, Clémence, Nolan T. et Olivia !

Communiqués de la Mairie

Désherbage

Le désherbage communal constitue la première étape pour faire évoluer les pratiques d'entretien de notre commune en réduisant les quantités de pesticides appliqués en priorité sur les zones à risque (exception pour l'entretien du cimetière, actuellement)

Il est donc à prévoir que les débuts du désherbage mécanique ne seront pas aussi performants que le désherbage chimique.

Mais si les pratiques changent en faveur de l'environnement, les mentalités le doivent aussi. Alors, en attendant de trouver les bons ajustements, nous vous demandons d'être indulgents si les mauvaises herbes font de la résistance... la commune fait au mieux avec ses moyens.

A noter que les missions de désherbage des agents communaux sont les trottoirs, le cimetière, les extérieurs des bâtiments communaux église, mairie, Espace Solo Gallo, parkings...

La Commune rappelle que certains espaces privés qui sont en limites des espaces communaux ne peuvent être entretenus par les employés municipaux.

Eric Hamel

Acquérir un composteur individuel

Vous pouvez valoriser vous-même vos déchets de jardin (feuilles mortes, petits branchages, plantes fanées...) et de cuisine (épluchures de légumes...) dans un composteur individuel.

La Communauté de Communes propose des bacs à compost à monter soi-même. Ils sont disponibles en 2 tailles : 400 et 800 litres et sont à retirer dans les déchèteries de Pleine-Fougères et de Dol de Bretagne. Les 400 litres à partir de fin avril, début mai. 28 euros pour l'un, 42 euros pour l'autre. Le règlement ne s'effectue pas à la déchèterie mais sur facture établie sur place. Tous à vos composts! La planète vous sourit déjà , vos plantes aussi 😀.

Yann- Claude Crenn / Eric Hamel

Mission Ecocitoyenne vallée de Vaucension

Au deuxième semestre 2020, la commune s'est engagée dans la réhabilitation de la vallée de Vaucension avec la participation de :

- la Communauté de Communes qui a refait à neuf un pont sur le chemin pédestre.
- M. Lieron pour l'élagage des abords de l'étang
- la Commune qui a contacté des propriétaires pour enlever des arbres tombés par la tempête, sur le sentier pédestre. Cela a été réalisé.

Afin de poursuivre cette réhabilitation de la vallée, la Commune souhaite organiser une journée écocitoyenne pour nettoyer le ruisseau et certains détritus éparpillés dans la vallée.

Cette journée écocitoyenne prévue un samedi, vous intéresse ?

Merci de vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie

(Tél : **02 99 48 61 93** ou mail **mairie-sougeal@wanadoo.fr**.)

Nous vous recontacterons dans le cadre de cette mission courant mai / juin

Eric Hamel

Aire de jeux

L'aire de jeux, située derrière l'Espace Solo Gallo est actuellement ouverte. Cependant, nous vous rappelons qu'elle reste sous l'entière responsabilité des parents des enfants qui l'utilisent. Celle-ci étant par ailleurs, un espace public, nous demandons à chacun d'être vigilant quant au respect des règles sanitaires en vigueur.

Charlotte Brault et Catherine Desprez

Masques

Le masque étant devenu obligatoire dans les lieux publics clos sous peine de recevoir une amende de 135 euros, les Français doivent s'équiper et cela représente un coût parfois dur à supporter. La commune vous propose des masques tissus, 1 par personne à partir de 6 ans, que vous pouvez venir chercher à la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Eric Hamel

Elections régionales et départementales

Élections régionales et départementales : ce que l'on sait sur l'organisation matérielle du scrutin :

Cette fois, ça y est : le décret de convocation des électeurs est paru, et la date des élections régionales et départementales est officiellement fixée aux **20 et 27 juin prochains.**

Le calendrier à retenir et les nouvelles règles sauf contre ordre :

Ce seront donc, le même jour, deux scrutins qui vont se tenir : les élections départementales et les élections des conseillers régionaux. Le premier tour aura lieu **le dimanche 20 juin** et le second tour, le cas échéant, **le dimanche suivant, le 27 juin**. Ces scrutins se tiendront **de 8 heures à 18 heures.**

Date importante à retenir : pour ces scrutins, les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être faites jusqu'au **vendredi 7 mai (sauf modification)**.

Mutualisation des bureaux de vote : Il reste maintenant à attendre une circulaire ministérielle aux maires pour répondre à de nombreuses questions concernant les modalités pratiques de ces scrutins, qui paraîtra après avis du Conseil scientifique. Deux éléments sont déjà connus : le processus de demande de procuration va être simplifié et en partie dématérialisé ; et il sera possible de mutualiser une partie du bureau de vote (le président et les secrétaires) sous réserve que les opérations électorales se déroulent dans la même salle et que celle-ci soit aménagée pour éviter tout risque de confusion dans l'esprit des électeurs. Les fonctions d'assesseurs ne seront en revanche pas mutualisées, sauf dans les communes équipées de machines à voter. Rappelons enfin qu'à titre exceptionnel, le gouvernement a consenti à ce que la double procuration soit acceptée lors de ces scrutins, pour des raisons de risque sanitaire. Mandants et mandataires devront obligatoirement être inscrits dans la même commune.

Communiqués de la Mairie

Le Service Civique

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap; seuls comptent les savoirs-être et la motivation.
Le Service Civique, indemnisé 580 euros net par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel. Il peut être effectué dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.
Si vous voulez en savoir plus, connectez-vous :
www.service-civique.gouv.fr

Commission sécurité incendie

Le 4 mars dernier une commission Sécurité Incendie a été constituée pour travailler sur une mise en conformité de notre commune avec la réglementation incendie.
Pour ce faire, Eric Hamel, 2ème adjoint référent en charge de ce dossier, sera accompagné par Michel ROQUAIS, Patrice LEJEANVRE et Jean-François RABOT (titulaires) et Hélène MACÉ (suppléante).
L'objectif de cette commission est de remettre aux normes la défense incendie de la commune.
Un travail a déjà mis en avant les points faibles ; un plan d'action devra être mis en place pour y remédier.
Une ligne budgétaire sera créée pour cette future opération.
Important : toutes les maisons doivent avoir une numérotation, ce point est presque finalisé. Si aucun numéro ne vous a été attribué, prière de vous manifester auprès de la Mairie pour régularisation.
Tél : 02 99 48 61 93

Eric Hamel

Bibliothèque

Appel aux bénévoles pour la phase d'informatisation de la bibliothèque

La bibliothèque est un très beau projet pour notre commune, elle pourra être un lieu de rencontres et d'échanges culturels intergénérationnels, mais ce projet ne verra pas le jour sans l'investissement de bénévoles.
Si l'utilisation de l'outil informatique vous est familier, nous recherchons activement des bénévoles pour enregistrer les livres de la future bibliothèque, au rythme qui vous convient et selon vos disponibilités.
Contactez la mairie pour faire partie de cette belle aventure
Tel : 02.99.48.61.93

Amyra Duret

Construction de 3 logements / Maison Guy

La situation n'a pas évolué ces derniers mois sur le site du projet de construction de 3 logements par Émeraude Habitation en lieu et place de la Maison Guy.
Suite à la consultation des entreprises, l'écart entre l'étude économique et la réalité des devis n'a pas été solutionné. Si, dans ces circonstances, la direction d'Émeraude Habitation a bloqué les opérations, le conseil d'administration, lui, est bien conscient que le bailleur social va devoir, quoi qu'il en soit, un moment donné, honorer ses engagements. Nous sommes donc dans l'attente d'une décision politique du bureau qui ordonne la remise en route des opérations quel qu'en soit l'équilibre budgétaire. Décision qui, d'après nos informations pourrait intervenir incessamment.
Il nous tarde de voir ce projet évoluer dans le bon sens.

Rémi Chapdelaine

Chauffage de l'église

La mise aux normes du chauffage de l'église s'inscrivait dans le programme d'action de l'équipe municipale que vous avez élu lors du dernier renouvellement. Les églises sont des établissements recevant du public. Aussi, un certain nombre d'exigences et de règles relatives à la règlementation sécurité contre les incendies et paniques dans ces locaux sont définies. Suite à des contrôles de la commission « Sécurité/Incendie » l'installation de chauffage de l'église, non conforme, a été jugée à risque. Malgré une fréquence d'utilisation devenue restreinte, la municipalité refuse de devoir fermer l'église en période hivernale, elle a diligenté des études pour effectuer des travaux. Aucune mise aux normes de l'installation actuelle n'était techniquement possible et une installation neuve devait donc être envisagée.
Le projet proposé par l'entreprise DUBOIS-LEBRETON de Fougères a été retenu, il porte sur une installation de type hydraulique, à air chaud pulsé par des aérothermes munis de ventilateurs. L'énergie requise est l'électricité.
Le coût de l'opération s'élèverait à **25 700.03 € HT**. Alors que nous n'en avions pas conscience, le projet est éligible à la subvention **DETR** (Dotation d'Equipements Des Territoires Ruraux.) Au titre de la mise aux normes sécurité des installations de chauffage des églises, et dans le cadre du plan de relance de l'économie, elle pourrait financer le projet à hauteur de 40 % du HT.
Les travaux d'une durée de 3 mois pourraient commencer fin du 3ème trimestre 2021.

Rémi Chapdelaine

Condensés des décisions en Conseil Municipal

Conseil Municipal du 19 novembre 2020

Participation communale à l'école privée de Sougeal année 2021
Pour l'année 2021, le conseil municipal décide d'allouer à l'école privée de SOUGEAL la somme de 386 € par élève en classe élémentaire et 1 262 € par élève en classe maternelle au titre de la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement, dans le respect de la réglementation préfectorale. Cette somme, attribuée exclusivement aux élèves habitant SOUGEAL, sera versée à l'OGEC.

Suppression de la régie photocopies/fax
La régie photocopie créée par délibération du 4 octobre 1983 étant de moins en moins active, le conseil municipal décide de supprimer la régie photocopies/fax à compter du 01 janvier 2021 et d'instaurer la gratuité aux particuliers.

Suppression des régies recettes cantine et garderie
Le conseil municipal décide la suppression des régies de recettes cantine et garderie scolaire de Sougeal au 31 décembre 2020 et la mise en place d'un paiement par titres individuels (chèque) et carte bancaire sur internet (PAYFIP) suivant la demande des usagers.

Vente de la parcelle n°4 du lotissement de la Chenevière
Le conseil décide de vendre le lot n°4, d'une superficie de 697 m² à Mme TIGHREMT Nadia, au prix de 25 € TTC le mètre carré, soit 17 425 € TTC.

Fermeture du Marais
Considérant l'état du marais et l'avis de la commission des « Biens communaux non bâtis » réunie en date du 7 novembre dernier, le conseil prend acte de la date de fermeture du marais au soir du vendredi 20 novembre 2020.

Subventions de fonctionnement aux associations communales
Compte tenu du contexte actuel lié à la crise sanitaire de la Covid-19 et afin de soutenir l'ensemble des associations de la commune, le Conseil reconduit la subvention de fonctionnement de 200 € aux associations de SOUGEAL suivantes : UNC, ACCA, Union Sportive Sougealaise (USS), Entente Franco-Anglaise (EFAS), Les Portes du Couesnon Football Club, les Maquettes de la Baie, l'Amicale des Retraités, APEL (école Sougeal), MiFaSol O Gallo.

Subventions aux autres associations
Ouvrir les Portes d'Agathe : Gratuité Espace Solo Gallo - COPF sports jeunes - Groupement jeunes (Foot petit) Baie du Mt St Michel PLEINE-FOUGERES - Cyclo-Tourisme PLEINE-FOUGERES - Théâtre de la baie LA BOUSSAC et PEP (association parents handicapés) :
15 € / enfant
Chambre des métiers RENNES et CFA Bâtiments Ille-et-Vilaine : 55 € / apprenti - Maison Familiale Rurale FOUGERES et Maison Familiale du Paysage et de l'Horticulture : 55 € / enfant – Association à la portée de tous PLEINE-FOUGERES : 15 € / participant - Comice agricole canton PLEINE-FOUGERES 1/3 cotisation par an - Association de donneurs de sang du canton de PLEINE-FOUGERES : 105 €
Restos du cœur 35 : 80 € - Secours catholique RENNES - TÉLÉTHON : 100 € - Comité anticancéreux RENNES : 135 € - Association des Paralysés de France RENNES : 60 € et Prévention Routière – RENNES : 40 €

Subventions spéciales
Piégeage de ragondins : 3,50 € par animal éliminé dans la limite de 300 unités pour la saison 2020 soit une augmentation de 17 % pour envoyer un signal encourageant aux deux seuls piégeurs concernés afin qu'ils ne baissent pas les bras.
Participation aux frais occasionnés lors de l'organisation de battues aux nuisibles sur la commune : 215 € à l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.CA.), saison 2020/2021

Subventions scolaires
Le Conseil décide de maintenir la participation annuelle accordée à 65 € par année scolaire et par enfant de SOUGEAL participant à des séjours linguistiques ou voyages à but pédagogique, dans la mesure où le coût de ce séjour à la charge des familles s'élève à, au moins, 200 €. Il décide en outre, de ne pas donner suite aux demandes similaires présentées par les Lycées.

Subvention 2020 – ADMR
Le Conseil décide d'attribuer une subvention à l'A.D.M.R. pour 2020 de : 0,60 € x 581 habitants
= 348.60 €.
(Population légale au 1er janvier 2017 en vigueur à compter du 1er janvier 2020)

Subvention 2020 : Association Solidarité Entraide de Pleine-Fougères
Le Conseil décide de renouveler sa participation aux frais de fonctionnement de cette association au prorata du nombre d'habitants, soit pour SOUGEAL : 0,23 x 581 = 133.63 € pour 2020 et de reconduire la subvention annuelle de 85 € au titre du vestiaire.

Subventions 2020 – Amicale des retraités de Sougeal
Au titre de la participation au repas de fin d'année de l'amicale des retraités, le Conseil décide d'allouer une subvention de 12 € par personne membre du club, âgée de 60 ans et plus et précise que cette subvention concerne exclusivement les adhérents habitant la commune.

Etude concernant l'aménagement du centre bourg – Lancement d'une étude de faisabilité
Le Maire indique que sur 6 dossiers reçus, 3 bureaux d'études ont été retenus et ont été auditionnés le mercredi 18 novembre 2020.
Considérant les notes techniques obtenues et le montant des offres, le Conseil décide de procéder à une étude de faisabilité concernant l'aménagement du centre-bourg auprès du cabinet SARL Gwenaël MASSOT Architecte, situé à Rennes et des co-traitants Agence Laurent COUASNON situé à Rennes et ECR Environnement Ouest situé à La Chapelle des Fougeretz et approuve le montant proposé, soit :
23 500 € HT. Il est également décidé de solliciter une subvention auprès du Département au titre du Fond de Solidarité Territorial – Contrat d'objectif développement durable.

Condensés des décisions en Conseil Municipal

Conseil Municipal du 19 novembre 2020 (suite)

Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif
Le Conseil prend acte des chiffres de ce rapport et approuve le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Contrat pour le contrôle et l'entretien des hydrants – bornes incendie
Le contrat établi pour le contrôle et l'entretien des 3 bornes d'incendie situés sur le réseau de distribution d'eau potable étant arrivé à expiration, le Conseil décide de le renouveler avec VEOLIA eau - Compagnie des Eaux et de l'Ozone à SAINT-MALO, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, au prix de 58 € HT/an et par borne d'incendie (valeur au 01 janvier 2021).

Assainissement collectif département d'Ille-et-Vilaine
Le Conseil décide de reconduire la convention mission d'assistance technique fixant les modalités d'assistance technique des services du Département pour la gestion et le fonctionnement de la station et du réseau de collecte des eaux usées, pour 2021-2024, au tarif annuel de 0,41 €/habitant DGF.

Rapports annuels sur le coût et la qualité du service public d'assainissement non collectif et rapport d'activité de la communauté de communes (année 2019)
Le Conseil prend acte de ces rapports émanant de la Communauté de Communes et précise qu'ils sont à la disposition de la population en Mairie.

Statuts – plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
Le Conseil municipal décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence Plan Local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, et de conserver la maîtrise pleine et entière de cette compétence à l'échelle communale.

Compétence voirie – versement d'un fonds de concours à SOUGEAL en vue de la remise en état des voiries anciennement communautaires
Il avait été convenu le versement d'un fonds de concours exceptionnel en vue de la remise en état des voiries anciennement communautaires.
Le Conseil décide d'acter le versement maximum par la Communauté de Communes d'un montant de 35 000 € pour une estimation des travaux de réfection de 70 000 € pour 2 950 ML.

Intercommunalité – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
Le conseil municipal décide de désigner comme représentants de la CLECT pour la commune de SOUGEAL : Monsieur Le Maire comme membre titulaire et Madame Karine LEUTELLIER comme membre suppléant.

SDE 35 – Modification des statuts
Suite à la modification des statuts en date du 4 octobre 2020, il est demandé au conseil de prendre en considération l'adjonction des infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène aux infrastructures de charge pour véhicule électriques et un nouvel « article 9 » pour permettre l'intégration de nouveaux transferts de compétences optionnelles sans avoir recours à la validation de tous les membres. Le conseil municipal approuve les modifications de statuts du SDE 35.

Questions diverses
Signalétique et aménagements à « La Selle » et au « Buisson »
Le Maire fait part au conseil des problématiques de localisation des diverses habitations et nombreux gîtes sur le hameau de La Selle de par sa configuration. Des enjeux sécuritaires en dépendent également (secours incendie et urgences…). Il propose, qu'en concertation avec les habitants, les différentes artères soient nommées pour plus de clarté et qu'une signalétique routière adéquate soit mise en place. Le conseil entérine cette proposition et confie à Mme Catherine DESPREZ élue et résidente à La Selle le rôle de commissaire enquêteur auprès des résidents et propriétaires.

Conseil Municipal du 4 mars 2021

Approbation du compte administratif 2020

Commune	Solde
Section de fonctionnement	277 334,33 €
Section d'investissement	216 921,86 €
Assainissement	
Section de fonctionnement	7 035,68 €
Section d'investissement	6 860,88 €
Boulangerie	
Section de fonctionnement	3 478,41 €
Section d'investissement	20 760,71 €
Lotissement	
Section de fonctionnement	70 862,69 €
Section d'investissement	85 404,23 €

Approbation du compte de gestion dressé par M. LE MAGOUROU, trésorier
Le conseil déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Reconduction contrat Segilog "Logiciels Informatiques"
Considérant que les logiciels et prestations de services de la société SEGILOG utilisés par le secrétariat donnent entière satisfaction, le conseil accepte le renouvellement du contrat pour 3 ans pour un montant de 2 214 € H.T destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et pour un montant de 246 € H.T destiné à l'obligation de maintenance et de formation.

Heures supplémentaires pour les agents de catégorie C
Considérant que les adjoints techniques et administratif titulaires sont régulièrement amenés à effectuer des heures supplémentaires à la demande du service, le conseil municipal accepte le paiement de ces heures dans la limite de 25h/mois aux 3 agents titulaires de SOUGEAL.

Achat d'un véhicule communal
- Voir article page 1

Condensés des décisions en Conseil Municipal

Ecole publique de PLEINE-FOUGERES - Participation aux frais de fonctionnement année 2018
Karine LEUTELLIER, adjointe en charge des affaires scolaires, donne connaissance de la demande de la commune de PLEINE-FOUGERES, relative à la participation de la commune de SOUGEAL aux frais de fonctionnement de son école publique pour l'année 2018.
Le Conseil municipal accepte de régler cette participation d'un montant de 3 007.98 € pour l'année 2018 à savoir : 6 élèves x 501.33 €

Ecole privée – Covid 19 – subvention exceptionnelle au titre de la participation aux achats de fournitures de produits d'entretien
La pandémie actuelle impose aux établissements scolaires un protocole sanitaire très strict pour réduire les risques de contamination. Ce nouveau procédé a un coût non négligeable pour l'école : environ 100 €/mois pour l'achat de produits d'entretien, et environ 1 600 € de pertes financières pour l'année dues aux annulations des manifestations habituelles.
Le conseil décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 500 € (versée à l'OGEC de Sougeal) en soutien à l'achat de fournitures de produits d'entretien en lien avec la COVID 19.

Association les Maquettes de la Baie – Festival 2021 – demande de subvention exceptionnelle
Suite à la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Les Maquettes de la Baie » en vue d'organiser son 4ème festival les 19 et 20 juin 2021, le conseil municipal décide, par 11 voix pour et 4 contre, de lui accorder 1 000 € et une mise à disposition de l'Espace Solo Gallo à titre gratuit.
En cas d'impossibilité d'organiser ce festival en 2021, le conseil municipal précise qu'une clause de revoyure est assortie à cette décision d'attribution en cas de report de cette manifestation.

Subvention 2021 – ADMR
Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention à l'A.D.M.R. pour 2021 de : 0,60 € x 569 habitants
= 341.40 €.
(Population légale au 1er janvier 2018 en vigueur à compter du 1er janvier 2021)

Subvention 2021 – Association Solidarité Entraide de Pleine-Fougères
Le Conseil municipal décide de renouveler sa participation aux frais de fonctionnement de cette association pour 2021 : au prorata du nombre d'habitants, soit pour SOUGEAL : 0,23 x 569 = 130.87 € et de reconduire la subvention annuelle de 85 € au titre du vestiaire.
(Population légale au 1er janvier 2018 en vigueur à compter du 1er janvier 2021)

Mise aux normes chauffage église
- Voir article page **4**

Questions diverses
- **Dispositif « Argent de poche »**

Après une présentation du dispositif qui donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers durant les congés scolaires et avec en contrepartie une indemnisation de 15 € par jour et dans la limite de 3h30 de travail (pause comprise), le conseil décide d'approfondir la question en vue d'une mise en place de ce dispositif pour les vacances d'été 2021.

Condensés réalisés par Hélène Macé

La Vie Associative

AMICALE DES RETRAITES

Cette année le bureau **2020-2021** est resté le même, il est composé de :
Présidente : Yvette Brault
Vice Présidente : Claudine Raux
Trésorière : Paulette Bodin
Secrétaire : Claude Renault
Membres : Pierrette Legendre - Eliane Leplumey - Daniel Boissier - Repéssé Jean Claude - Alain Brault

Le 14 janvier 2021 nous avons porté une part de galette des rois à chaque adhérent(e).
En mars chaque membre a reçu sa carte 2021

Prenez soin de vous en attendant de se revoir dès que ce sera possible

Yvette Brault

ASSOCIATION MI FA SOL O GALLO

Le besoin de se divertir se fait de plus en plus ressentir et notre association affectionnerait également faire en sorte que l'été prochain ne reste pas silencieux. Si certaines technologies progressent à grands pas nous ne sommes pas encore en mesure d'assurer notre festival virtuellement et d'ailleurs rien ne remplace les rencontres festives concrètes, en plein air comme celles que vous proposent Festi'zik. Nous aspirons toutes et tous à des retrouvailles en musiques et en chansons.
Ci-dessous quelques groupes en image particulièrement appréciés ces dernières années pour avoir rythmé et dynamisé ces soirées.

Le Président Jean-Claude Garnier

APEL / OGEC

Dons : les membres des associations OGEC, APEL, et le personnel éducatif remercient les donateurs pour leur générosité : Mr Leroy à titre personnel et les associations ACCA et Mi Fa Sol O Gallo. Le bureau **2021-2022** de l'OGEC est composé de :
Présidente : Sabrina BOSSA
Trésorière : Odile DORCHIES
Vice Trésorier : Eric HAMEL
Secrétaire : Mélanie MICHEL

A propos du Marais

Accueil des oiseaux d'eau – Migration 2021

Après les crues hivernales de décembre à mi-février, où les inondations ont pu recouvrir jusqu'à 1,50 m de profondeur les parties les plus creuses des prairies, les niveaux d'eau ont été stabilisés grâce aux vannes autours de 50 cm de profondeur.
Ces niveaux d'eau sont ceux attendus pour la reproduction du Brochet et l'accueil des oiseaux d'eau. Résultat, le stationnement des oiseaux d'eau en halte migratoire a été plutôt intéressant cette année, avec des centaines d'oiseaux à observer notamment dans la partie centrale du marais, à partir de l'observatoire accessible via le parking de Vilormel.
Ces niveaux d'eau optima (trop d'eau lors des crues de débordement du Couesnon ne favorise pas le stationnement des anatidés et des limicoles) et l'épisode de froid en février ont permis également de revoir en grand nombre des canards dont les effectifs étaient en diminution sur la réserve ces dernières années : la Sarcelle d'hiver et le Canard siffleur.
Pour exemple, voici les effectifs comptabilisés les 21 et 26 février (Données : Ph. Halnaut).

Espèces	21/02/21	26/02/21	Espèces	21/02/21	26/02/21
CANARD COLVERT	50	50	VANNEAU HUPPE	1500	400
CANARD CHIPEAU	6	4	PLUVIER DORE	110	200
CANARD PILET	480	500	COURLI CENDRE	59	33
CANARD SIFFLEUR	460	700	BARGE A QUEUE NOIRE	21	8
CANARD SOUCHET	200	570	COMBATTANT VARIE	16	11
SARCELLES D'HIVER	460	130	BECASSINE DES MARAIS		5
TADORME DE BELON	44	102	BECASSEAU VARIABLE	9	2
FOULQUE	140	160	CHEVALIER CUL BLANC	2	1
POULE D'EAU	2	2	MOUETTE RIEUSE	1500	550
GREBE HUPPE		2	GOELAND ARGENTE	5	3
GREBE CASTAGNEUX	3		GOELAND BRUN	2	
GRAND CORMORAN	9	9	GOELAND CENDRE	80	80
CYGNE TUBERCULE	26	18	GOELAND MARIN	3	2
CYGNE NOIR	1	1	HERON CENDRE	7	15
OIE CENDRE		2	GRANDE AIGRETTE	7	2
BERNACHE CANADA	3	5	TOTAL OISEAUX D'EAU	5205	3570

Evolution des modalités d'abreuvement au sein du marais . Les enjeux de l'abreuvement sur le marais

- **Contexte réglementaire actuel : SAGE Couesnon**

La commune de Sougeal, propriétaire du site et la Communauté de Communes, gestionnaires du Marais de Sougeal, souhaitent se conformer à la réglementation du SAGE Couesnon interdisant l'abreuvement direct du bétail dans le Couesnon.

- **L'érosion des berges et le comblement des canaux**

Sur le site du marais, l'abreuvement a toujours eu lieu directement dans le Couesnon et les canaux. Cependant ce système a occasionné une érosion du sol importante localisée sur les zones d'abreuvoirs (descente au Couesnon). Avec la fermeture de certains abreuvoirs, le phénomène s'est élargi sur les zones d'abreuvement aux canaux préférées par le troupeau. Sur certains canaux, cela favorise le comblement, notamment en période de sécheresse du fait que les bêtes descendent plus bas dans le lit du canal.

- **Impact sur la biodiversité rivulaire**

Les berges sont des zones de transition entre les milieux terrestres et aquatiques. Il s'agit d'un milieu fragile dû aux pressions infligées par le surpâturage du bétail, les piétinant et causant la disparition de la ripisylve.

- **La qualité de l'eau**

- Contamination des eaux de surface : Le bétail, ayant un accès libre dans les cours d'eau au Marais, peut nuire à l'état de l'eau dans laquelle il s'abreuve, lors de la défécation. En plus de favoriser la prolifération de pathogène, un rejet de nitrate peut, de façon générale et dans un milieu fermé, mener à une eutrophisation du milieu.
- Parasitisme

Vers une évolution des modalités d'abreuvement

Compte tenu du contexte exposé ci-avant, la Mairie de Sougeal propriétaire du site et compétente en matière de gestion du pâturage souhaite développer la solution technique la plus appropriée en matière d'abreuvement, pour satisfaire aux besoins des éleveurs et de leurs bêtes et répondre aux exigences environnementales.
Certaines solutions ont déjà été proscrites, à savoir l'alimentation en eau potable et celle via le Couesnon. Les eaux du Couesnon sont parfois turbides, et l'aménagement de crépines dans le lit du cours d'eau ne serait pas aisé compte tenu des débits d'étiage assez faibles ne garantissant pas une parfaite mise en eau du système.
Pour concevoir un tel système d'abreuvement fonctionnel et bien adapté aux besoins des troupeaux, il est important de suivre plusieurs étapes dans la réflexion et la mise en œuvre du projet. Compte tenu de la technicité de cette opération, la commune de Sougeal a souhaité se faire accompagner d'un bureau d'études spécialisé dans le domaine de l'hydrogéologie. Le bureau d'études recruté fin mars aura en charge d'accompagner la Mairie pour bien définir ses besoins et assurera une mission de maîtrise d'œuvre, relative à la mise en œuvre d'un forage de reconnaissance dans un premier temps puis d'exploitation pour l'alimentation en eau du bétail.
Le planning sera à caler avec le bureau d'études, mais le système d'abreuvement devrait être fonctionnel en 2022.

Aurélien BELLANGER

Projet scolaire en zones humides

L'opération d'éducation à l'environnement et au développement durable organisée par la Communauté de Communes en partenariat avec l'IEN (Inspecteur de l'éducation nationale) du Pays Malouin, à destination des écoles du territoire communautaire, est relancée pour l'année scolaire en cours.
Comme l'an dernier, l'ensemble des écoles du territoire communautaire travaillera sur le thème des zones humides et profitera de la proximité du marais pour illustrer ce projet.
Plusieurs temps d'animations en extérieur sont programmés.
Les coûts d'animation seront à la charge de la Communauté de Communes.

Myriam Jubault